

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 475

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 14

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à transmettre »

le mot :

« transmise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.